



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N° : 20181005_23

OBJET : Extension de la zone d'activités
des Grègues
Dénomination des voies de la ZAC LES
TERRASS

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché à
la porte de la Mairie, le :

16 OCT. 2018

Nombre des conseillers en exercice :
39

Présents	24
Procuration	9
Votants	33
Abstention	0
Exprimés	33

L' élu délégué
Christian LANDRY



L'an deux mille dix-huit, le cinq octobre à dix-sept heures cinquante cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON - MAIRE

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; BOYER Julie ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; GUEZELLO Alin ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla

Absents - Représentés

LEBRETON Blanche représentée par HOAREAU Claudette
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis
HUET Marie Josée représentée par BAUSSILLON Inelda
COURTOIS Lucette représentée par GERARD Gilberte
ETHEVE Corine représentée par GEORGET Marilyne
D'JAFFAR M'ZE Mohamed représenté par VIENNE Axel
HOAREAU Sylvain représenté par LEJOYEUX Marie Andrée
FRANCOMME Brigitte représentée par PAYET Priscilla

Absents

KERBIDI Gérald ; HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ;
ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame BATIFOULIER Jocelyne, 6^{ème} adjointe, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Séance du 5 octobre 2018



DÉLIBÉRATION N° : 20181005_23

OBJET :

**Extension de la zone
 d'activités des Grègues
 Dénomination des voies
 de la ZAC LES TERRASS**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

Les travaux de viabilisation de la ZAC LES TERRASS, incluant les réseaux (HT/BT/EU/AEP), la voirie, l'aménagement paysager, ont démarré en mai 2017 et devraient arriver à terme fin 2018. Ainsi, des voies ont été aménagées à l'intérieur de la ZAC afin de desservir les différents lots à céder aux entreprises. Ces voies sont connectées à la contournante, au chemin Solitaire ou encore à la ZA des Grègues.

A ce titre, il est nécessaire de procéder à la dénomination des voies pour permettre la délivrance des certificats d'adressage aux entreprises qui vont s'implanter dans la ZAC et notamment le centre commercial E.LECLERC

Après concertation avec les services du cadastre, il est donc proposé de décomposer les voiries en 4 axes principaux, à savoir :

Axes	Voies actuelles	Noms proposés	Observations
Axes principaux			
Axe 1	Voie C	Rue Achille MALET	En mémoire du père des consorts MALET
	Voie D		
Axe 2	Voie E	Rue Jean-Paul LEBON	En mémoire de M. Jean-Paul LEBON, propriétaire des fonciers en façade de la contournante
Axe 3	Voie B	Rue Aimé Lucas	En référence à la source Lucas
Axe 4	Voie A	Rue de la Voix Humaine	En référence à la rue Jean Cocteau dans la ZA des Grègues et à laquelle elle sera raccordée. Jean Cocteau a écrit notamment « La Voix Humaine » -

CECI EXPOSE,

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la dénomination des quatre voies principales de la ZAC telles que mentionnées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°23,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 24

Représentés : 9

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .- **APPROUVE** la dénomination des quatre voies principales de la ZAC telles que mentionnées ci-après.

Axes	Voies actuelles	Dénominations approuvées
Axes principaux		
Axe 1	Voie C	Rue Achille MALET
	Voie D	
Axe 2	Voie E	Rue Jean-Paul LEBON
Axe 3	Voie B	Rue Aimé Lucas
Axe 4	Voie A	Rue de la Voix Humaine

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,
L'élu délégué
Christian LANDRY



Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :